



**DEMANDE D'ENREGISTREMENT À TITRE D'INSTALLATEUR
DE CÂBLES CERTIFIÉ AU NUNAVUT**

Conformément à l'article 14 de la Loi sur la protection contre les dangers de l'électricité du Nunavut, je demande par la présente à être enregistré comme ouvrier en électricité qualifié. L'enregistrement se limite à l'installation de câblage de télécommunication, comme le précise l'article 60 de la partie I du Code canadien de l'électricité.

(Tous les installateurs de câbles effectuant des travaux d'électricité visés par la Loi doivent être enregistrés).

NOM : _____

ADRESSE : _____

MUNICIPALITÉ : _____ **CODE POSTAL :** _____

TÉLÉPHONE : _____ **TÉLÉC. :** _____

NAS : _____

SIGNATURE : _____

Je suis titulaire d'un permis ou d'un certificat valide de la province ou du territoire (n° : _____).

Une photocopie du certificat de qualification et le NAS doivent accompagner la présente demande. Veuillez joindre les droits de 30 \$, taxes en sus (TPS de 7 %) pour un enregistrement de trois (3) ans. Sont acceptés l'argent comptant et les chèques et mandats à l'ordre du « ***Gouvernement du Nunavut*** », et envoyés avec la présente demande par la poste à l'adresse suivante.

**Gouvernement du Nunavut
Travaux publics et Services
Services de sécurité
C. P. 1000, succ. 610
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0**